



Info Membres

# Renouveau de la FAO



## La réforme des organes directeurs progresse comme prévu

La réforme des organes directeurs de la FAO est en bonne voie puisque la moitié des actions prévues ont déjà été menées à bien.

L'Évaluation externe indépendante recommandait des changements afin de renforcer l'efficacité des organes directeurs s'agissant d'orienter et superviser les activités de la FAO.

« L'objectif général visé est d'améliorer la gouvernance de l'Organisation », a déclaré Ali Mekouar, qui dirige le projet de réforme des organes directeurs. « Il y a 80 actions à mener à bien et nous avons d'ores et déjà accompli la moitié d'entre elles, dont beaucoup ont nécessité d'apporter des modifications au Règlement général de la FAO qui a été approuvé par la Conférence en novembre dernier. Les autres actions seront exécutées principalement au cours de l'exercice 2010-11. »

Les modifications consistent entre autres en une distinction plus claire des rôles respectifs de la Conférence et du Conseil de la FAO.

La décision finale concernant les objectifs, la stratégie et le budget de l'Organisation continuera à échoir à la Conférence de la FAO, qui suivra les recommandations du Conseil. Le Conseil de la FAO jouera un rôle plus dynamique dans l'élaboration du Programme et budget et se fondera sur les avis et les travaux du Comité du Programme et du Comité financier, dont la participation sera renforcée. Il jouera également un rôle en matière de supervision et suivi, notamment des ressources extrabudgétaires et des ressources humaines.

Le rôle de médiation du Président indépendant du Conseil sera étayé, puisqu'il englobera la consultation des groupes régionaux avant les sessions du Conseil.

Les régions apporteront elles aussi une plus grande contribution. Les conférences régionales de la FAO font désormais partie du dispositif de gouvernance de l'Organisation et les participants à ces conférences communiqueront leurs points de vue au Conseil et à la Conférence sur les priorités régionales et, également, sur des questions ayant trait, entre autres, au commerce et aux investissements intrarégionaux.

M. Mekouar a indiqué que le rôle des Membres dans ce projet en faisait une initiative à part parmi les projets s'inscrivant dans le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO. « Il

est différent en ceci qu'il est porté principalement par les États Membres et que le rôle du Secrétariat a consisté essentiellement à en appuyer et faciliter le travail », a-t-il expliqué. « L'une des actions que les Membres sont appelés à concrétiser concerne un accord sur le nombre de membres siégeant au Conseil. »

Entre autres changements, les comités techniques assumeront un rôle plus important et feront rapport directement à la Conférence de la FAO sur les problèmes mondiaux, et au Conseil sur les priorités et l'exécution du programme.

## Décentralisation du Programme de coopération technique

La décentralisation du Programme de coopération technique a pour objet d'améliorer le travail entre la FAO et ses États Membres.

Les représentants régionaux sont à présent responsables de la gestion de l'essentiel du budget du Programme de coopération technique approuvé au titre du Programme de travail et budget pour 2010-11.

La responsabilité de l'ensemble du cycle des projets de développement – formulation, approbation et conclusion – est transférée aux représentants de la FAO pour les projets nationaux, aux coordonnateurs sous-régionaux pour les projets sous-régionaux et aux représentants régionaux pour les projets régionaux.

Les projets d'urgence et interrégionaux continueront à être administrés par le Siège.

« Les changements contribueront à accroître l'autonomie des régions et la prévisibilité des financements disponibles », explique Nina Brandstrup, analyste de projets principale, du service du Programme de coopération technique. « Nous prévoyons qu'ils favoriseront l'adhésion aux projets approuvés et, partant, qu'ils en amélioreront l'exécution et la viabilité à long terme. » « Nous espérons aussi que les changements accéléreront le processus d'approbation, de sorte que l'aide parviendra aux États Membres dans des délais plus courts. »

Le Sous-Directeur général chargé du Département de la coopération technique continuera à exercer une responsabilité globale en matière de gestion de ce programme au nom du Directeur général.

Mme Brandstrup a indiqué que les États Membres avaient joué un rôle pivot s'agissant d'aider à mettre en place les changements, en collaboration avec la Direction.

Elle a expliqué qu'une petite unité composée de quatre fonctionnaires resterait au Siège, où elle aurait pour mission, entre autres, d'assurer un suivi et de faire rapport régulièrement aux États Membres par le biais des organes directeurs. Cette unité serait aussi chargée de traiter les demandes relatives à des projets d'urgence et interrégionaux.

La décentralisation a commencé début 2010 et, pendant un intervalle de transition, le Siège fournira un appui supplémentaire et un complément de formation aux bureaux décentralisés pour les aider à trouver un bon rythme de fonctionnement.

---

*Des observations? Des suggestions? Écrivez à [Members-Update@fao.org](mailto:Members-Update@fao.org).*